

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE A L'ELABORATION DU

PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE POTIGNY

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Falaise fait connaître que, conformément à l'arrêté n° 2019-AG-15, il sera procédé à une enquête publique sur la commune de Potigny portant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Potigny..

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Potigny :

Du lundi 14 octobre 2019 au vendredi 15 novembre 2019 pour une durée de 33 jours consécutifs.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la mairie de Potigny, pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture soit : Lundi-Mercredi-Jeudi-Vendredi de 9h à 12h15 et de 13h15 à 16h45. Un poste informatique sera à disposition du public à la mairie pour une consultation numérique.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au **commissaire-enquêteur** au siège de l'enquête publique (**Mairie de Potigny, Place de la 1ere Division Blindée Polonaise 14420 POTIGNY**)

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site internet de la Communauté de communes du Pays de Falaise : www.paysdefalaise.fr ainsi que sur le site internet de la commune de Potigny : www.potigny.fr

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté de communes du Pays de Falaise Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à : enquete.publique@paysdefalaise.fr.

Ces observations seront annexées au registre d'enquête publique et accessibles sur le site internet de la Communauté de communes du Pays de Falaise : www.paysdefalaise.fr ainsi que sur le site internet de la commune de Potigny : www.potigny.fr

Par ordonnance en date du 28 juin 2019, M. le Président du tribunal administratif de Caen a désigné M Patrick BOITON en qualité de commissaire-enquêteur.

Le commissaire-enquêteur assurera des permanences à la mairie de Potigny pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le jeudi 17 octobre 2019 de 9 heures à 12 heures,
- le jeudi 31 octobre 2019 de 15 heures à 18 heures,
- le mercredi 13 novembre 2019 de 9 heures à 12 heures,

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Potigny aux jours et heures habituels d'ouverture au public, et seront adressés au Préfet du Département du Calvados pour qu'ils soient tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête ainsi que sur les sites internet www.paysdefalaise.fr et www.potigny.fr.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est M. Claude LETEURTRE, Président de la Communauté de communes du Pays de Falaise.

A l'issue de l'enquête publique, le PLU de la commune de Potigny éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête, sera approuvé par délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Falaise.